

ANTIDOTE hebdo

Le flash infos de la CGT Finances Publiques 44

N° 111 / 21 février 2012



MALADIE ET REPORT DE CONGÉS

Jusqu'alors, les agents de la fonction publique en congé maladie se voyaient privés du droit de reporter leurs congés annuels, sauf autorisation exceptionnelle de l'administration, et dans la limite de 5 jours.

Une décision de la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) du 20/01/2009 change la donne : il est illégal de priver un salarié ou un agent public de prendre tout ou partie de ses congés annuels alors qu'il a été placé en congé maladie sur la fin de la période de référence.

L'administration vient d'en tirer les conséquences, avec une circulaire de la Direction Générale de l'Administration de la Fonction Publique (DGAFP) du 22 mars 2011, et une note de la DGFIP du 21 décembre 2011.

Tout vient à point à qui sait attendre...

On doit cependant regretter le manque de communication de la part de notre administration. La CGT souhaite donc la mise en ligne de la note sur Ulysse 44.

L'information donnée par nos soins à plusieurs collègues concernés, leur a permis de faire valoir leurs droits.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de besoin.

+ 0,01 SUR L'ÉCHELLE DE PARINI

La campagne d'évaluation-notation 2012, dernière du genre en principe, est lancée. Nous serons encore notés selon notre filière d'origine. Comme chaque année, les bonifications vont être distribuées au compte-gouttes, avec en prime un changement notoire pour la filière gestion publique : jusqu'à présent, la note dite d'encouragement de 0,01 était attribuée largement. Cette année, elle devrait être elle aussi « contingentée » par souci d'harmonisation avec la filière fiscale, pour n'être attribuée qu'aux « très bons ». Dans la filière fiscale, une note de + 0,01 impliquait en principe (si la manière de servir ne changeait pas) la promesse de l'attribution d'un + 0,02 l'année suivante...mais cela n'a jamais engagé que celui ou celle qui y croie...



Cela dit, la note chiffrée devant disparaître l'an prochain, que vaudra un + 0,01 cette année ?

On se fout carrément de nous !

Grosso modo, outre une harmonisation du calendrier, de la gestion des agents en échelon terminal, des modalités d'examen des recours, le mode opératoire est le même qu'en 2011.

Comme chaque année, nous tiendrons des permanences sur les principaux sites. Nos élu-es et militant-es (coordonnées disponibles sur notre site) pourront également être joints par téléphone ou messagerie pour répondre aux questions, vous conseiller et vous épauler dans vos démarches.

UN JOUR SANS

Une réunion Syndicats / DGAFP le 14 février a confirmé la volonté du gouvernement d'appliquer le délai de carence d'un jour à chaque arrêt de maladie rétroactivement au 1er janvier.

Le vote de cette disposition est un acte de pure démagogie anti-fonctionnaires comme l'affectionne le pouvoir.

Les « économies » attendues sont de l'ordre de 240 millions, soit 0,2% de la masse salariale, sans aucune réflexion sur le coût global de la mesure.

Dans le secteur de la santé par exemple, il n'est aucunement pris en compte que le fait d'aller travailler en étant malade peut avoir de graves conséquences. Or, avec les rémunérations collées au smic des aides-soignantes ou des agents d'accueil, la tentation d'aller travailler alors qu'on devrait s'arrêter sera plus forte, avec

le risque de contaminer les malades, les enfants des crèches, les pensionnaires des maisons de retraite...

C'est en fait une amputation supplémentaire de notre pouvoir d'achat, alors que le gel du point d'indice, l'augmentation de l'assiette de la CSG et la hausse de la retenue pour pension de retraite ont déjà fait baisser les salaires.

Ce n'est certainement pas l'équité avec le privé qui est en jeu. La majorité des conventions collectives dans le privé prévoit la prise en charge du délai de carence par l'employeur...

DÉDICACE

Au président du bouclier fiscal et autres sucreries pour riches, reconverti récemment en candidat du peuple souffrant...nous dédions ce petit dessin.



Si vous supportez encore de l'écouter, vous l'aurez entendu dire avec l'aplomb d'un arracheur de dents que, non, il n'y a pas eu explosion du chômage, non, il n'y a pas eu baisse des retraites, non, il n'y a pas eu augmentation des impôts...!

+ 1 million de chômeurs sous son quinquennat, des retraites liquidées dans des conditions durcies (âge, durée de cotisation, décote...) à des niveaux de plus en plus bas, on a du avoir la berlue...

Quant aux impôts, à moins de ne parler que de l'ISF, la réalité du propos nous échappe. Le taux réduit de TVA est bien passé de 5,5 à 7%, il y a bien en ce moment examen d'un projet de loi pour passer le taux normal de 19,6 à 21,2%...

Et cerise sur le gâteau, la hausse que beaucoup n'auront pas vu venir : celle de l'impôt sur le revenu. Le gel du barème pour 2012 qui ne tient pas compte de l'inflation (2,1% !), décidé dans le cadre du 2ème plan de rigueur, va coûter cher aux contribuables, surtout les plus modestes. Beaucoup vont devenir imposables, même modestement, mais perdre de ce fait toute une série d'avantages, aides ou exonérations qui leur permettaient de s'en tirer (transports, cantine scolaire, taxe foncière...).

Bien du plaisir en perspective dans les SIP et trésoreries à la sortie des rôles...bien du mécontentement, de l'agressivité et du gracieux à gérer.

HEURES MENSUELLES D'INFORMATION

La CGT va à votre rencontre :

à **Machecoul** le 8 mars à 10 heures

à **Bouaye** le 8 mars à 15 heures

INVITATION

L'assemblée générale de la section CGT Finances Publiques 44 se tiendra le mardi 20 mars salle Bonnaire à Nantes.

Tout agent, même non syndiqué, a statutairement le droit d'assister à une assemblée générale syndicale de son choix.

Les collègues intéressés-es sont invité-es à prendre contact par téléphone (permanence du lundi après-midi) ou par mail.

